



Votre rendez-vous en prise directe sur l'actualité avec votre Association Locale

Lettre électronique n° 134 - Août 2025

Votre association locale est heureuse de vous annoncer le lancement d'un achat groupé de granulés de bois/pellets pour permettre aux habitants chauffés avec cette énergie, de réduire leur facture.

L'objectif est clair : **rassembler** un maximum de consommateurs pour **obtenir les prix les plus compétitifs possibles**, avec des pellets/granulés de bois de qualité/certifiés.

L'opération « www.choisirsonpellet.fr », organisée par la SAS Que Choisir, filiale de l'UFC-Que Choisir, est ouverte à tous, membres et non membres de l'UFC-Que Choisir.



Les étapes de l'achat groupé « [choisir son pellet](http://www.choisirsonpellet.fr) »

- 1 - Inscription **gratuite et sans engagement** jusqu'au **10 septembre 2025**.
- 2 - Réception d'une offre personnalisée le 11 septembre 2025.
- 3 - Possibilité de commander jusqu'au **18 septembre 2025**. En cas de commande, une participation forfaitaire aux frais d'organisation de l'opération « choisirsonpellet » d'un montant de 5 € (T.T.C.) est due à la livraison et sera reversée à la SAS Que Choisir.
- 4 - Livraison sous 30 jours, au plus tard le 20 octobre 2025 et paiement à ~~la livraison~~

Je participe

Les atouts de l'opération « [Choisir son pellet](http://www.choisirsonpellet.fr) »

- 1 - Faire des **économies** et obtenir des **pellets à prix plus bas**.
- 2 - Bénéficier de **pellets d'origine française** ou des pays limitrophes (Belgique, Allemagne et Luxembourg).
- 3 - Obtenir des granulés de bois **100% naturels** et labellisés **NF, DIN Plus ou EN Plus**.
- 4 - Profiter d'une **sélection minutieuse des fournisseurs** participants (réputation, qualité du service...)
- 5 - L'inscription est gratuite et sans engagement.